

Délibération N° DEL-2020-133

Le lundi 21 décembre 2020 à dix-sept heures se sont réunis sous la présidence et la convocation de Madame le Maire en date du 15 décembre 2020, dans la Grande Salle de la Mairie, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal de la commune de Guéret sous la présidence de Madame le Maire.

Présents : Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Guillaume VIENNOIS, M. Erwan GARGADENNEC, Mme Fahousia HOUMADI, M. Christophe MOUTAUD, Mme Sabine ADRIEN, M. Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, M. Jean-Baptiste CONTARIN, M. Henri LECLERE, Mme Christine MARRACHELLI, M. François VALLES, Mme Véronique VADIC, M. Damien MONTEIL, M. Jonathan WEINBERG, Mme Zelinda SCHALLER, M. Patrick DUBOIS, M. Eric CORREIA, M. Benoît LASCOUX, Mme Delphine BONNINGERMAN, M. Michel VERGNIER, M. Gilles BRUNATI, Mme Martiale ROBERT, Mme Sylvie BOURDIER, M. Thierry DELAITRE.

Absentes : Mme Olivia BOULANGER, Mme Marie COMBEAUD.

Dépôts de pouvoir : Mme Véronique FERREIRA DE MATOS donne procuration à M. Ludovic PINGAUD, M. Thierry BAILLET donne procuration à Mme Marie-Françoise FOURNIER, Mme Bernadette AUPETIT donne procuration à Mme Fahousia HOUMADI, Mme Françoise OTT donne procuration à M. Erwan GARGADENNEC, Mme Christelle BRUNET donne procuration à M. Guillaume VIENNOIS, M. Charani MROIVILI donne procuration à Mme Zelinda SCHALLER.

Nb votants	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
31	31	0	0	0

En application de l'article L2121-15 du CGCT, Monsieur Jean-Baptiste CONTARIN est désigné secrétaire de séance.

Administration générale

14. Convention d'objectifs 2021-2023 avec les Ateliers de la Creuse «Recyclabulle»

Rapporteur : Jean-Baptiste CONTARIN

La Ville de Guéret assure le marché le jeudi matin place Bonnyaud et le samedi matin place Bonnyaud et place du marché. Par convention de 2017, la Ville de Guéret et l'association Les ateliers de la Creuse se sont engagées à réduire les déchets produits sur le marché.

Un employé de l'association est présent tous les jours de marchés afin de recueillir les déchets produits sur le marché et sensibiliser les commerçants et leurs clients. Une collecte sélective est mise en place pour valoriser les déchets des commerçants qui doivent déposer sur le point de collecte leurs déchets triés selon six catégories.

Dans son bilan d'activités 2020, l'association indique que son action a permis de réduire les déchets ménagers de 16 tonnes par an.

Afin de poursuivre ce partenariat, il est proposé au Conseil municipal de conclure une convention pluriannuelle 2021-2023, à budget constant.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'environnement,

Vu la convention d'objectifs 2020 du 5 mars 2020 et le rapport d'activités présenté par l'association,

Décide :

- d'adopter les termes de la convention pluriannuelle 2020-2023 définissant les objectifs du partenariat,
- d'autoriser l'attribution d'une subvention annuelle de 8 500 euros, soit 25 500€ sur trois ans,
- d'habiliter Madame le Maire à signer la convention, ci-annexée, à intervenir avec Les ateliers de la Creuse.

adoptée à l'unanimité
FAIT et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE,



**Marie-Françoise
FOURNIER**